

VISIOCONFERENCE CIL CPI/ MAIRIE DE LYON
9 novembre 2020

Notes de séance de B Colombaud

Participants

Mairie de Lyon

Mr Mohamed CHIH, Adjoint au Maire (Sécurité),

Mme Laurence EMIN-COUTINHO, Chargée de mission

CIL Centre Presqu'île

Dominique LAFONT, Christian PAUL, Bruno LEPINE, Bernard COLOMBAUD

Excusés Martine DIQUELOU, Yves SORDET

D'une manière générale, les échanges ont été courtois et les représentants de la Mairie ont été à l'écoute des interventions.

1/ Le constat

Il y a un sentiment général d'impunité de la part de personnes qui souhaiteraient occuper un territoire, principalement sur les berges du Rhône, le bas des Pentes et la Presqu'île. Les rodéos, les incivilités diverses (orales, bruyantes, vélos, trottinettes, ébriété,...) sont nombreuses et peuvent vite dégénérer en agressivité et parfois en violence si un citoyen réagit même de façon courtoise.

Les actions délinquantes collectives sont coordonnées sur les réseaux sociaux.

2/ Les contrôles

Vidéosurveillance ; la mairie maintient les caméras en service sans avoir de plan de développement à l'heure actuelle.

Vidéo-verbalisation ; la mairie est favorable à cette méthode qui ne concerne bien sûr que les véhicules immatriculés. Elle apparaît efficace dans la mesure où il y a très peu de récidive (3%) sur 341 amendes infligées de janvier à juillet (ce nombre aurait été plus important s'il n'y avait pas eu le confinement). Les véhicules de location représentent 20% de ces verbalisations, et M. CHIH affirme que les loueurs sont contrôlés et qu'ils les répercutent. Sous réserve de connaître le taux de recouvrement, les représentants du CIL sont favorables et souhaitent qu'elle soit retenue dans le cadre des études de piétonisation (ou ZTL « Zone à Trafic Limité »)

L'installation de radars de mesures de bruit est à l'étude. *(sujet à suivre)*

Tournées des policiers

Les représentants du CIL jugent que les tournées en voiture ne sont pas efficaces et demandent une présence au plus près de la population. M. CHIH (qui appelle ces véhicules de patrouille des « sous-marins ») souhaite entreprendre un accroissement des brigades à vélo qui passeraient de 10 à 17 Les patrouilles à pied ne permettent pas une projection rapide en cas d'alerte.

3/ Les policiers

Il y a actuellement un déficit de 50 policiers municipaux et l'organisation d'un concours de recrutement par le CNFPT a été rendu difficile en raison de la situation sanitaire. L'objectif est de 370 policiers dans un an (pour 300 effectivement présents actuellement). M.CHIHI souhaite qu'on améliore leurs rémunérations et leurs conditions de travail pour augmenter l'attractivité.

Les policiers municipaux sont chargés de la tranquillité publique. Ils peuvent procéder à des « relevés d'identité », parfois seulement déclaratifs, mais pas à des « contrôles d'identité ». Les « Groupes Opérationnels Mobiles » (GOM) ne font pas d'enquête et agissent en « flagrance ». Ils accompagnent systématiquement les vigiles qui sont postés dans les rues barricadées les vendredi et samedi soir. Le gouvernement envisage une extension des missions des policiers municipaux. Lyon devrait être concerné par une expérimentation, mais M.CHIHI ne souhaite pas que l'action des policiers municipaux se substitue à celle de la Police Nationale.

Ils sont présents de 6h00 à 2h00 du matin et le PC est ouvert de 6h00 à 24h00. Les représentants du CIL insistent sur le nombre d'infractions à la tranquillité publique qui ont lieu de nuit. L'horaire matinal de 6h est nécessité par la mise en place des marchés.

Le PC peut être joint au 04 72 10 39 00. Des dispositifs d'alerte de la police ont prouvé leur efficacité lors de l'attentat de Nice en permettant une intervention très rapide des policiers municipaux.

Le ministre de l'Intérieur a annoncé l'affectation progressive de 300 policiers nationaux (sur 3 ans) pour la métropole

4/ La situation sanitaire

Les représentants du CIL tiennent à ce que les prescriptions sanitaires soient respectées et notamment les gestes barrières. Ils ont constaté de nombreuses conduites irresponsables de la part de jeunes, souvent non agressifs, pratiquant une promiscuité dangereuse. Ils proposent des opérations de médiation auprès de ceux-ci.

M. CHIHI a fait les mêmes constatations et est aussi favorable à des médiations mais il faudrait des moyens importants en personnes formées.

5/ Conclusion

M.CHIHI a insisté sur la volonté de faire de la prévention, après identification des personnes dont les comportements sont « à risque » et de ne pas « barricader la Presqu'île ». Il souhaite la mise en place d'observatoires de la tranquillité (ex-observatoires de la délinquance) pour détecter les comportements de « bas niveau » pour lancer une dynamique de la tranquillité en coopération avec les Conseils de Quartiers et les CIL.

Les représentants de la mairie et du CIL souhaitent rester en contact et les élus peuvent être contactés pour tout événement justifiant un signalement.